

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CAPACITÉ À SAVOIR NAGER EN SÉCURITÉ

Ce document est à compléter si l'enfant sait nager mais que vous n'êtes pas en possession d'un certificat qui mentionne sa réussite au test réglementaire « d'aisance aquatique » prévu à l'article A. 322-3-2 ou A 322-3-3 du code du sport (modifié par arrêté du 28 février 2022), c'est-à-dire : une attestation scolaire du « savoir nager » en sécurité OU une attestation fédérale de réussite au test « Pass-nautique » ou au test « Sauv'nage » OU une attestation d'un maître-nageur sauveteur.

Avertissement : J'ai connaissance qu'une fausse attestation m'expose à des sanctions pénales prévues et réprimées par les articles 441-1 et suivants du code pénal.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ (1)

demeurant \_\_\_\_\_ (2)

atteste sur l'honneur que \_\_\_\_\_ (3)

né(e) le \_\_\_\_\_ (4) à \_\_\_\_\_ (5)

a la capacité à savoir nager en sécurité vingt-cinq mètres (25m) et à s'immerger

et l'autorise à participer aux activités aquatiques encadrées par l'ASPTT Orléans.

Fait à \_\_\_\_\_ (6) le \_\_\_\_\_ (7)

**pour servir et valoir ce que de droit.**

**PRÉNOM, NOM et SIGNATURE  
du représentant légal**

(1) Nom et prénom du responsable légal

(2) Adresse, code postal, ville du domicile du responsable légal

(3) Nom et prénom de l'enfant participant

(4) Date de naissance de l'enfant participant

(5) Lieu de naissance de l'enfant participant

(6) Commune dans laquelle est signée l'attestation

(7) Date à laquelle est signée l'attestation